



MAIRIE D'ALLEX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 15 JUILLET 2024 (20h00)**

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Éric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Laurent AUBRET

Etaient excusé(e)s :

Denis CORNILLON (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Rodrigue ROUBY (procuration à Gérard CROZIER), Virginie PUGLIESE, Emilie BESSON (procuration à Sylvie VACHON), Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Adla FRECHET, Semya WATBLED

Monsieur le Maire ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Eric WAGON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire adresse ensuite ses condoléances et toute sa sympathie aux familles et aux proches de Messieurs Michaël MELLAL et Etienne BERGER.

Puis le Maire informe des décisions prises par délégation de son Conseil :

DEC 2024	6	Concession de terrain dans le cimetière communal
DEC 2024	7	Contrat de cession « Association Jolive Prod » - spectacle « Akesteko Akoustik » du 05/06/2024 - 500 € HT
DEC 2024	8	Contrat de cession « Trio Jazz les 3 Beccs » - spectacle « Années 30 » du 19/06/2024 - 780 €
DEC 2024	9	Concession de terrain dans le cimetière communal
DEC 2024	10	Concession de terrain dans le cimetière communal
DEC 2024	11	Concession de terrain dans le cimetière communal
DEC 2024	12	Mission de division parcellaire route de Livron - parcelle ZS 780 - GEOVALLEE Géomètre-experts - 1 110 € TTC
DEC 2024	13	Concession de terrain dans le cimetière communal
DEC 2024	14	<i>Numéro nul</i>
DEC 2024	15	Acceptation devis entreprise ANIM'SOIREE - Organisation du bal des pompiers du 13/07/2024 au stade de foot - 700 € TTC
DEC 2024	16	Travaux AEP - Route de Livron - Fourniture et pose d'une vanne AEP - VEOLIA - 2 183,10 € TTC
DEC 2024	17	Travaux AEP, EP, EU - Montée de la Butte, Rue du Centre et du Tuilier – Curage et inspection télévisée du réseau - SARP Centre Est - 29 264 € HT
DEC 2024	18	Mission d'assistance à une réunion d'expertise - 152 rue du Grand Veymont - BEC MARANGONI - 676 € TTC
DEC 2024	19	Mission d'assistance technique - 152 rue du Grand Veymont - BETEBAT - 1800 € TTC

COMMANDE PUBLIQUE

Stade de Foot - Marché de MOE - Autorisation de signature

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les termes du projet de rénovation extension des vestiaires du stade de Football de la Commune d'Alex, projet pour lequel la Commune s'est engagée depuis longtemps et dont il a été question lors de la précédente séance en date du 3 juin 2024.

Il revient sur les tenants et les aboutissants d'un tel projet qui permettra :

- d'assurer l'équité des surfaces et des équipements des vestiaires des différentes équipes
- de procéder à la rénovation de l'éclairage, du chauffage et de la ventilation
- d'opérer une mise aux normes des locaux avec la réglementation de la FFF
- de prendre en compte de la féminisation du sport

Il poursuit en indiquant aux membres du Conseil qu'il convient par la présente délibération d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération dont le contenu sera le suivant :

ESQ	ETUDES D'ESQUISSES
APS	AVANT PROJET SOMMAIRE
APD	AVANT PROJET DEFINITIF
PRO	PROJET DE CONCEPTION GENERALE + DQE (lots techniques)
ACT	ASSISTANCE POUR PASSATION CONTRAT DE TRAVAUX
DET	DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX
OPC	Compris dans la mission de base DET
AOR	ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION

En application des dispositions de l'article R.2123-4 du Code de la Commande publique, la Commune d'Alex a engagé une consultation dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération de rénovation extension. A l'issue de la Commission d'appel d'offre qui s'est tenue le jeudi 4 Juillet 2024, il a été procédé au choix de l'offre la mieux-disante ainsi qu'il suit :

Offres reçues	Nature de la prestation	Montant en € HT
E-COHABITER Hôtel d'entreprise – ECOSITE - Place Michel Paulus 26400 EURRE	Architecte Mandataire	19 013,52 €
BSY INGENIERIE QUA les Chabannas 26400 AOUSTE SUR SYE	BE Structure	2 969,16 €
SARL B.E.O.D 14 Rue Olivier de Serres 07400 LE TEIL	BE Fluides et thermique	5 257,32 €
TOTAL		27 240 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation et à l'extension des vestiaires du stade de Football de la Commune d'Alex, telle qu'exposée ci avant ;
- **Etant** précisé que les crédits sont prévus au sein du Budget principal M57 - article 2313 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer les marchés correspondants et tout document en ce sens.

Point 2 - DELIB 2024-29

VOIRIE COMMUNALE

Achat d'un délaissé de voirie appartenant à M. COVASSO et Mme LEMAIRE - Route de Livron

Monsieur le Maire indique à son Conseil que la Commune a la possibilité d'acquérir un délaissé de voirie situé Route de Livron qui permettrait de régulariser le tracé des accotements de cette voie communale structurante et d'améliorer l'aspect esthétique de ce secteur marquant l'entrée dans l'agglomération de la Commune.

L'emprise foncière à acquérir par la commune est la parcelle **ZS 780p désignée « terrain A »** (cf. plan de division présenté en séance) appartenant à Monsieur Covasso et Mme Lemaire, d'une surface de **42 m²** et sise Route de Livron au niveau du carrefour avec le Chemin d'Alésia.

Cette parcelle sera à prendre dans la parcelle cadastrée section ZS numéro 780 qui fera l'objet d'une division parcellaire à établir par un géomètre aux frais de la Commune.

Le prix de vente d'un montant de 1 680 € est converti en obligation pour la Commune d'installer sur le mur de soutènement longeant ladite parcelle et situé sur la parcelle restant à M. Covasso et Mme Lemaire, une clôture de type treillis soudé rigide de 1,5 m de haut.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle ZS 780p désignée « terrain A » appartenant à M. Covasso et Mme Lemaire. Il est précisé que les frais afférents à cette acquisition seront supportés par la Commune et que le notaire chargé du dossier est Maître DESAILLOUD (Alixan). **Adopté à l'unanimité.**

Point 3 - DELIB 2024-30

VOIRIE COMMUNALE

Déclassement d'un terrain de 12 m² du Domaine Public - Rue du Belvédère

Monsieur le Maire propose à son Conseil de déclasser un terrain de **12 m²** du domaine public situé le long de la rue du Belvédère, et désigné sur le plan de division joint en tant que « parcelle AC 737 ».

En effet, ce terrain constitutif d'une butte présente sur le secteur, n'apparaît ni affectée à un service public, ni à l'usage direct du public. A ce titre son maintien dans le domaine public communal n'apparaît pas justifié.

Il est à noter que le déclassement de ce terrain s'effectue dans le cadre d'une réflexion pour l'amélioration des conditions de circulation sur le secteur ; la rue du Belvédère, particulièrement exigüe sur le secteur, sera légèrement élargie suite à la cession de ladite parcelle déclassée et de la cession de la parcelle adjacente AC 107.

Les fonctions de desserte et de circulation de la voie n'étant pas affectées par le déclassement de la parcelle, le recours à une enquête publique préalable n'est pas nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de constater la désaffectation de la parcelle dénommée « AC 737 » et de prononcer son déclassement du domaine public pour une intégration au domaine privé. **Adopté à l'unanimité.**

DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Cession des parcelles AC 732, 733 et 737 - Rue du belvédère

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n° 2024-30 ci-dessus

Monsieur le Maire indique que la Commune a la possibilité de vendre un tènement situé rue du Belvédère cadastré AC 107. Ce tènement est constitué d'une butte de terre qui ne présente pas d'intérêt pour la collectivité.

En revanche, elle présente un intérêt pour les propriétaires voisins, M. et Mme JOURDAN d'une part et M. DUCRET et Mme NAVARRO d'autre part, désireux d'agrandir leur parcelle respective et de régulariser leur situation puisque des ouvrages leur appartenant empiètent sur la parcelle communale.

Dans ce contexte où il est possible de céder un tènement communal inexploité et où un enjeu d'amélioration de la circulation sur le secteur est identifié, la Commune a procédé au bornage et à la division en 3 tènements de la parcelle AC 107 selon le plan de division présenté en séance :

- Création de la parcelle AC 732 d'une surface de 38 m² en vue d'une cession à M. et Mme JOURDAN
- Création de la parcelle AC 733 d'une surface de 34 m² en vue d'une cession à M. DUCRET et Mme NAVARRO
- Création de la parcelle AC 734 d'une contenance cadastrale de 1 m² restant propriété de la Commune dans l'objectif d'élargir la rue du Belvédère particulièrement exigüe.

Quant à la parcelle AC 737, issue du domaine public de la Commune et d'une contenance de 12 m², il est proposé de la céder également à M. et Mme JOURDAN, celle-ci faisant partie de la butte et ne présentant pas d'intérêt pour l'amélioration de la circulation.

Il est proposé au Conseil de convertir le prix de vente des parcelles AC 732 et AC 737 cédées à M. et Mme JOURDAN en obligation de construire un mur de soutènement le long de la rue du Belvédère selon l'étude de faisabilité présentée en séance, ce qui permettra de soutenir la butte et d'élargir la voie communale. Par ailleurs il est proposé de convertir le prix de vente de la parcelle AC 733 en obligation d'entretien du mur édifié par M. DUCRET et Mme NAVARRO sur ladite parcelle et de conservation de sa fonction de soutènement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de céder** les parcelles AC 732 et AC 737 d'une contenance totale de 50 m² au profit de Monsieur et Madame JOURDAN Christian et Catherine, le prix de vente d'un montant de 2 000 € étant converti en obligation de construire un mur de soutènement le long de la rue du Belvédère selon l'étude de faisabilité ci-jointe ;
- **de céder** la parcelle AC 733 d'une contenance de 34 m² au profit de Monsieur DUCRET Rémy et Madame NAVARRO Claire, le prix de vente d'un montant de 1 360 € étant converti en obligation d'entretien du mur existant le long de la rue du Belvédère et de conservation de sa fonction de soutènement.
- **d'autoriser** M. Le Maire, ou son représentant, à poursuivre toutes les formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces opérations,
- **Précise** que les frais seront supportés par les acquéreurs,
- **Informe** que le notaire chargé du dossier est Maître DESAILLOUD (Alixan).

DIVERS

Christel DUBOIS revient sur les festivités du 13 juillet qui ont été très appréciées. Les allelois regrettent cependant que les conditions climatiques, d'une manière générale, ne permettent plus le tirage du feu d'artifice. Une réflexion sera lancée pour pérenniser l'attractivité de l'évènement.

Le Maire indique qu'aura lieu le 16 août le 80^e anniversaire du sabotage du pont de Livron-Loriol : à cette occasion une stèle en lave émaillée sera installée au plateau de Soulier en mémoire des hommes du Commando Faure qui ont mené l'opération.

Le Maire indique qu'il accompagnera Monsieur le Préfet dans sa visite de l'usine Charles et Alice le mercredi 17 juillet.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : le Maire indique que la Commune participe activement à son élaboration au sein des instances de travail de la CCVD, dans un souci de rendre les règles applicables.

Jocelyne CASTON revient sur la soirée « Jazz au village » organisée jeudi soir dernier et qui n'a pas rencontré le succès escompté avec seulement 39 entrées. Cet évènement doit nous servir d'expérience : il y a peu d'intérêt à organiser de telles manifestations au mois de juillet.

Christel DUBOIS informe que le don du sang aura lieu le jeudi 8 août.

Sylvie VACHON indique qu'un devis pour la réalisation de travaux de peinture dans les classes a été accepté. En vue de la rentrée prochaine, la Commune a procédé à l'achat de petits roulants et jeux de construction.

Rodrigue ROUBY informe que l'entreprise COLAS a été choisie pour réaliser les travaux d'entretien de la voirie communale.

Louis QUAIRE propose un point sur la situation de l'école de musique : l'école voit sa subvention départementale baisser de manière importante cette année, de 7 800 € à 4 750 €. Malgré la fréquentation, les tarifs ont dû être augmentés de 5%. Le risque est de voir les effectifs baisser, ainsi que le nombre de disciplines proposées.

M. QUAIRE note que les parents étaient particulièrement investis cette année au sein du conseil d'administration.

Eric WAGON évoque le travail engagé pour le réaménagement du CLSH qui a abouti à la production d'un premier plan. Les réflexions seront à poursuivre à la rentrée avec pour objectif de lancer les travaux fin 2025.

François de SAINT VICTOR évoque les travaux à venir sur le Pont de Grâne. Il est précisé que ces travaux, qui entraîneront une coupure totale de la circulation sur le secteur, y compris piétonne, sont prévus fin 2025.

Bernard VINCENT évoque l'ancienne école du village dont l'état se dégrade. Le Maire indique que beaucoup de projets sont menés et que le projet de requalification de ce bâtiment est prévu mais ne peut se faire dans l'immédiat. Dans un premier temps des travaux d'entretien seront réalisés tels que le nettoyage des chenaux et l'enlèvement du lierre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal réuni le lundi 9 septembre 2024.

Le Secrétaire de séance
M. Éric WAGON

Le Maire,
M. Gérard CROZIER